

NATURA 2000

SUR LA

CUESTA DU BRAY

**ÉLABORATION
DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**



QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

LA DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE

Adoptée en 1992, cette directive est la principale disposition communautaire en faveur de la biodiversité. Elle instaure l'obligation pour chaque Etat membre de préserver les habitats et les espèces de la faune et de la flore qualifiées d'intérêt communautaire. A cette fin, chaque Etat membre est chargé de désigner des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** qui bénéficieront de mesures permettant la préservation à long terme des habitats et espèces d'intérêt communautaire, en intégrant les activités humaines dans une démarche de développement durable. La directive prévoit que l'ensemble de ces zones constituera un réseau européen de sites, baptisé "**réseau NATURA 2000**".

Cette directive européenne a été transcrite en droit français par **l'ordonnance du 11 avril 2001 et ses décrets d'application.**



Vue aérienne de la Cuesta, près de Berneuil-en-Bray.

LE RESEAU NATURA 2000

Ce réseau n'a pas pour but de créer des sanctuaires de nature, mais d'associer conservation de la biodiversité et activités humaines de façon à ce que les espaces naturels soient mieux reconnus, entretenus et valorisés.

Pour chaque site intégré au réseau Natura 2000, l'Etat s'engage à maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site dans un état de conservation favorable.

Une gestion, parfois une restauration, pourra être mise en œuvre de façon concertée en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.



Zygène de Carniole

Définition d'un habitat naturel ou semi-naturel

Le terme "habitat" est utilisé dans la Directive dite "Habitats" pour désigner des groupements de plantes caractéristiques de conditions écologiques et géographiques données. On parle également d'habitat d'espèce. Il s'agit alors du milieu dans lequel vit une espèce animale (oiseau, insecte...). Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont listés dans les annexes de la Directive "Habitats". L'un des travaux de base pour l'élaboration du document d'objectifs consiste à vérifier et à préciser la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire sur le site au moyen d'inventaires de terrain donnant lieu à une cartographie.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

En France, afin de bien définir les mesures de gestion nécessaires, chaque site proposé au réseau NATURA 2000 doit posséder un document cadre appelé **Document d'objectifs**.

Ce document de planification de la gestion, établi pour une durée de 6 ans, présente un état des lieux initial, le recensement des habitats et des espèces concernées avec leur état de conservation, et la description des activités humaines et des usages locaux. Il précise les objectifs de conservation retenus lors de la concertation, les mesures ou actions de gestion à mettre en place pour les atteindre, les cahiers des charges-types, les dispositifs financiers et les procédures de suivi et d'évaluation des mesures.

DES CONTRATS NATURA 2000

Sur la base de ce document élaboré en concertation, l'Etat français a décidé de privilégier la voie contractuelle basée sur le volontariat pour la mise en oeuvre de la gestion. Lorsque les propriétaires et les usagers d'un terrain seront désireux d'appliquer les mesures de gestion décrites dans le document d'objectifs, ils auront la possibilité de passer des contrats avec l'Etat.

Dans ces contrats d'une durée de cinq ans, le propriétaire ou l'utilisateur s'engagera à gérer ses terrains selon le descriptif des opérations et des engagements inclus au contrat. En contrepartie, il recevra des compensations financières pour les surcoûts éventuels occasionnés par cette gestion.



Baies du Genévrier

Les larris situés sur la Cuesta offrent souvent un large panorama sur la dépression brayonne.

LA CUESTA DU BRAY

La Cuesta du Bray est une côte abrupte qui délimite, au sud, la dépression brayonne. Elle surplombe d'une centaine de mètres la région bocagère du Pays de Bray. La forte pente et la pauvreté des sols, son exposition froide nord-est dominante et son utilisation par les hommes sont à l'origine de paysages originaux et remarquables.

La majeure partie de la cuesta est boisée, les conditions naturelles rendant difficile l'exploitation agricole. Au fil du temps, les hommes ont préférentiellement travaillé les terres fertiles.

LES BOIS

Les bois sont très morcelés, leurs propriétaires actuels ayant hérité de parcelles de petites tailles issues des partages multiples au cours des temps. Les peuplements d'arbres qu'on y rencontre sont variables mais souvent composés d'un taillis de charme, bouleau, noisetier avec quelques tiges de futaie d'érable sycomore, de chênes pédonculé et sessile, de hêtre, de frêne, de châtaignier et de merisier.



Tapis herbacé dominé par la Mercuriale pérenne sous une Hêtraie-Frênaie.



Cette vue aérienne, près de Ons-en-Bray, illustre bien l'importance des boisements tout au long de la Cuesta du Bray.

Particularité du site, des ravins peu accessibles, humides du fait de leur encaissement, de l'importante pluviométrie et de leur exposition au nord, constituent un milieu original favorable aux peuplements de tilleuls, érables, ormes et frênes. Cette ambiance montagnarde, sur de faibles superficies au sein du Pays de Bray, explique la rareté de ces forêts. Du fait de la pauvreté des sols et du morcellement parcellaire, l'exploitation habituelle des bois est généralement extensive.

LES PELOUSES SECHES

A différentes périodes de l'histoire, certaines parties de la cuesta ont été défrichées, pour devenir notamment des parcours à mouton. Ce défrichage et cette exploitation ont donné naissance à des "larris", pelouses sèches sur coteaux calcaires qui attirent le regard au printemps lorsqu'ils se parent des couleurs d'une multitude de fleurs, ou en été lorsque la sécheresse a jauni l'herbe maigre.

"Pelouses sèches" est le nom donné aux paysages herbeux qui se découvrent çà et là sur les flancs de la Cuesta. Ce tapis végétal, uniforme au premier regard, englobe en fait une palette de milieux naturels allant de l'éboulis recouvert de plantes pionnières aux herbes rases en passant par l'ourlet aux herbes hautes et par quelques arbustes.

La présence d'une plante inhabituelle sur les pelouses, la Parnassie des marais, est caractéristique d'un milieu endémique de la Cuesta du Bray appelé "pelouses à Parnassie".



Chacun de ces milieux garantit le gîte, le couvert et la reproduction d'une multitude de plantes et d'animaux. A l'arrivée des beaux jours, la flore locale y côtoie des plantes méditerranéennes, adeptes du grand soleil et de la sécheresse.

Les plantes aromatiques (Origan, Serpolet...) voisinent avec les orchidées arrivées des montagnes calcaires du nord de la Méditerranée.

Avec le crépuscule, les chauves-souris sortent des cavités et des anciens tunnels ferroviaires pour se repaître des insectes nocturnes.



Perchés sur les quelques arbustes des pelouses, les passereaux comme le Tarier pâtre (ci-dessus) sont à l'affût des insectes.

Fin XIX^e début XX^e, l'exploitation extensive de ces terrains était un complément indispensable aux modes de production d'alors. Les troupeaux de moutons paissaient en libre parcours le long de la Cuesta sous la conduite d'un berger et de ses chiens. Puis vers le milieu du XX^e siècle, les cours de la laine s'effondrent, l'agriculture évolue, les pelouses sèches sont peu à peu abandonnées, s'embroussaillent et sont colonisées plus ou moins rapidement par les bois.

Aujourd'hui, le long de la Cuesta du Bray, subsistent quelques lambeaux de pelouses sèches. Siège d'une biodiversité remarquable et témoin de l'histoire des hommes, il convient de veiller à leur conservation et à

leur maintien dans l'histoire et la vie locale. Plusieurs communes ont déjà commencé à œuvrer en faveur de ces espaces dans le cadre de la politique départementale des espaces naturels sensibles du Conseil Général.

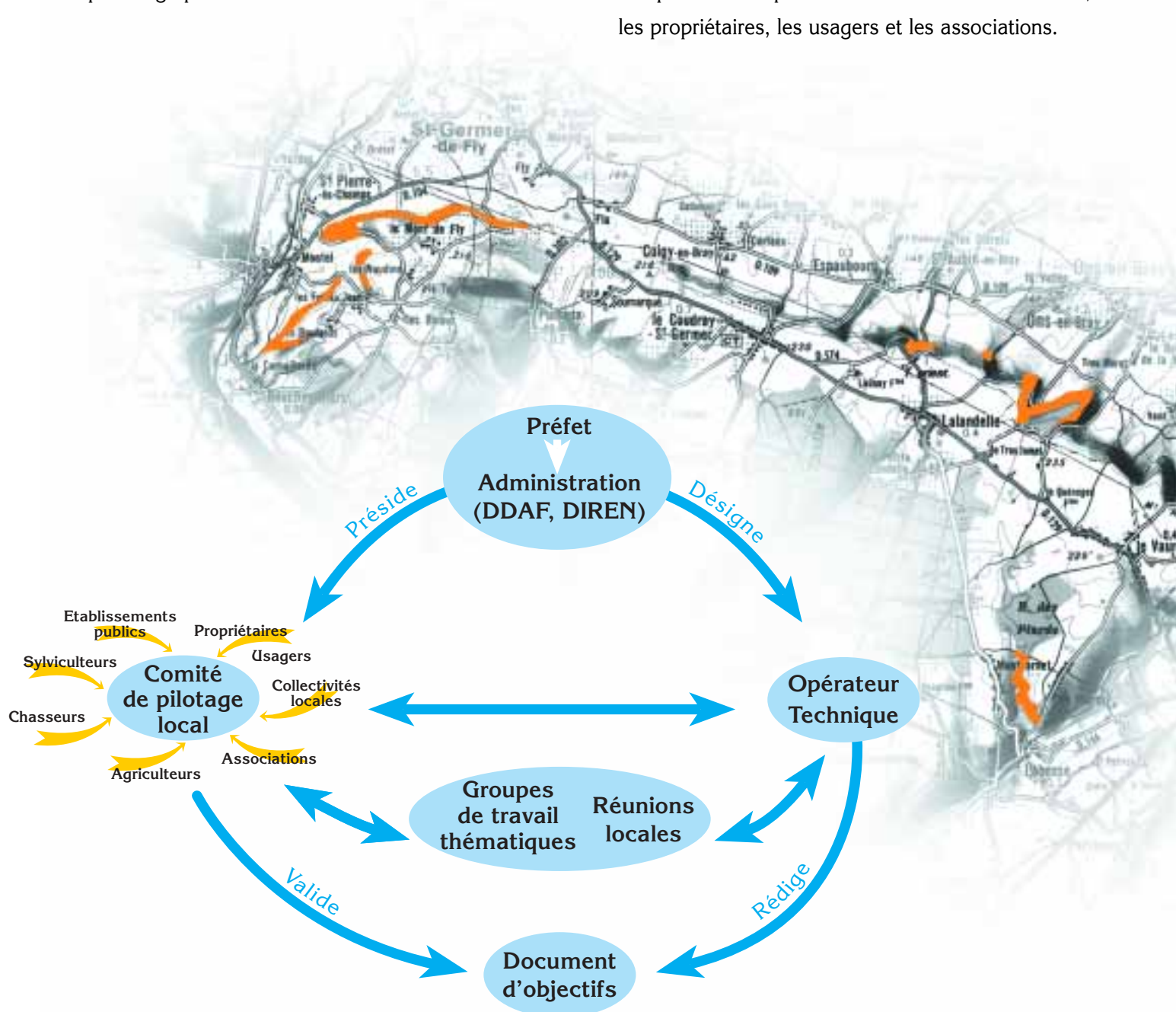
ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

Dans le département de l'Oise, 14 sites sont proposés pour intégrer le réseau Natura 2000. Pour chaque site, un Document d'objectifs est élaboré et fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Ce document est établi sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat (le Préfet représenté par la DDAF et la DIREN) dans le cadre d'une concertation la plus large possible.

Représentants des propriétaires, élus, associations, représentants des différentes professions et des usagers sont associés à son élaboration. L'Etat nomme un opérateur, chargé de récolter l'information et de proposer la rédaction du Document d'objectifs. Il organise la concertation par la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail au sein desquels sont représentés les collectivités locales, les propriétaires, les usagers et les associations.



Pour le site Natura 2000 “Cuesta du Bray”, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie a été nommé opérateur. A ce titre, il animera la concertation, présentera les résultats des inventaires et des études et proposera des rédactions aux groupes de travail et au Comité de pilotage local. Le site étant boisé sur une superficie importante, le Centre Régional de la Propriété Forestière de Picardie interviendra notamment sur ce thème aux côtés du Conservatoire.

L'élaboration du document d'objectifs comprend plusieurs phases :

- la description du site : inventaire et cartographie des habitats naturels, recensement et description des activités humaines ;
- l'analyse des enjeux environnementaux et socio-économiques, et la définition des objectifs de conservation ;
- l'élaboration d'un plan d'action (élaboration des contrats à proposer aux propriétaires et usagers...).



Certains larris hébergent des pelouses rases favorables aux végétations pionnières.

L'INFORMATION

Afin de renforcer la concertation, un effort particulier est fait en matière d'information et de communication par la production ou la réalisation :

- de courriers personnalisés ;
- de documents de communication (plaquette de présentation, lettres d'information) ;
- de réunions d'information ;
- de visites de terrain ;
- de groupes de travail sur des thèmes précis : agriculture, forêt, urbanisme, environnement...



échelle 1/100.000
(1 cm = 1 km)

Extrait SCAN100® IGN
© IGN - 2002
Autorisation n° 60.22094

■ Périmètre du site Natura 2000 “Cuesta du Bray”

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Opérateur désigné :



Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
1, place Ginkgo, Village Oasis, 80044 AMIENS Cedex 1
Téléphone : 03 22 89 63 96 - Télécopie : 03 22 45 35 55
e-mail : csn.picardie@wanadoo.fr

Co-opérateur pour la forêt :



Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas de Calais - Picardie
96, rue Jean Moulin, 80000 AMIENS Cedex 1
Téléphone : 03 22 33 52 00 - Télécopie : 03 22 95 01 63
e-mail : crpfnorpic@wanadoo.fr

Services de l'Administration :

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise
26, Boulevard Amyot d'Inville, BP 320 - 60021 Beauvais Cedex
Tél. 03 44 06 43 43 - Fax. 03 44 06 43 00

Direction Régionale de l'Environnement de Picardie
56, rue Jules Barni 80040 Amiens Cedex 3
Téléphone : 03 22 82 90 40 - Télécopie : 03 22 97 97 89

Communes concernées :

AÛNEUIL, AÛTEUIL, BERNEUIL-EN-BRAY, ESPAUBOURG, HODENC-LEVEQUE, LABOSSE, LA NEUVILLE-D'AUMONT, LA NEUVILLE-GARNIER, LE COUDRAY-SUR-THELLE, LE VAUROUX, ONS-EN-BRAY, SAINT-AUBIN-EN-BRAY, SAINT-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS, SAINT-SULPICE, SILLY-TILLARD, TROUSSURES et VILLOTRAN.

Cette plaquette a été réalisée grâce au financement
du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (DIREN Picardie)

et grâce au soutien financier
du Conseil Régional de Picardie.

